

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

-----  
**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

-----  
**CANTON DE ROYAN**

-----  
**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 11.157**

L'An deux Mille Onze, le 10 novembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 4 novembre 2011

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 4 novembre 2011

**ETAIENT PRESENTS** : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, M. CHABASSE, M. COASSIN, Mme DESCHANP, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, M. GUIARD, M. LABIA, M. LAPOUGE, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MERLE, M. PATRUX, M. PAVON, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux.

**ETAIENT REPRESENTES** : Mme DAUZIDOU représentée par M. SIMONNET  
M. DENIS représenté par Mme DUMAS  
Mme FAUQUET-MOLL représentée par M. FILOCHE  
M. MEGLIO représenté par M. GIRAUD

**ETAIT ABSENT-EXCUSE** : M. PRUDENCIO

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 28  
Nombre de votants : 32

Mme DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : **VENTE DU FONCIER RUE DU COL VERT POUR UN PROGRAMME DE LOGEMENTS SOCIAUX - SUBSTITUTION DE LA SARL « RDV » A LA SARL EDEN PROMOTION**

**RAPPORTEUR** : Mme BARRAUD DUCHERON

**VOTE** : **3 ABSTENTIONS**  
**UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

Par délibération n° 11.125, en date du 20 juin 2011, le conseil municipal a décidé de céder à la SARL Eden Promotion une parcelle cadastrée section BH n° 1451, située rue du Col Vert à Royan, en vue de la construction d'un programme immobilier, dont 60 % des logements sont destinés à des logements sociaux et 40 % à l'accession à la propriété.

Le paiement de cette vente doit intervenir à hauteur de 60 % par dixième à chaque vente des dix maisons du programme privé et, en tout état de cause, au plus tard dans les douze mois suivant la signature de l'acte authentique de vente.

Il est également convenu que les voiries seront rétrocédées à la commune à l'issue des travaux.

L'acquéreur final du terrain sera non pas la SARL Eden Promotion, mais la SARL RDV.

Par ailleurs, onze maisons seront construites et non plus dix. Il est donc nécessaire d'autoriser le paiement partiel de la quote-part du prix, afférente à cette partie du programme, par onzième et non plus par dixième.

Enfin, il convient que la ville puisse intervenir dans les actes de revente par lot de l'ensemble immobilier, afin de renoncer, au fur et à mesure des ventes, au privilège de vendeur et à l'action résolutoire réservée au profit de la commune en raison du paiement à terme du prix de vente du terrain.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Ayant entendu l'exposé du rapporteur,
- Vu la lettre de l'étude notariale de Maître Stéphane LAPEGUE en date du 6 octobre 2011,
- Après en avoir délibéré,

### **DÉCIDE**

- de modifier la délibération n° 11.125 en date du 20 juin 2011, en ce sens que l'acquéreur de la parcelle cadastrée section BH n° 1451, située rue du Col Vert à Royan, d'une superficie de 3 629 m<sup>2</sup> au prix de 377 000 €HT, est la SARL RDV et non plus la SARL Eden Promotion,
- que le paiement partiel de la quote-part de prix afférente à la partie du terrain réservée à ce groupement d'habitations interviendra par onzième,
- que la Ville de Royan interviendra dans tous les actes de revente par lots de l'ensemble immobilier projeté, afin de renoncer, au fur et à mesure des ventes, au privilège de vendeur et à l'action résolutoire réservée au profit de la commune en raison du paiement à terme du prix de vente du terrain,

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à intervenir dans tous les actes de ventes.
- d'autoriser Maître Stéphane LAPEGUE, notaire à Royan, 4 avenue de Pontailac, à rédiger l'acte de vente.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,  
Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 15 novembre 2011

Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint  
Bernard GIRAUD

**Alain RAGEY - Stéphane LAPEGUE**  
Notaires

4, avenue de Pontaillac - 17200 Royan  
Téléphone **05.46.38.46.88** - Fax 05.46.38.30.62



Monsieur le Député-Maire  
Mairie de ROYAN  
80 avenue de Pontaillac  
17200 ROYAN

*secr. général*



Dossier suivi par  
Delphine BARRE  
delphine.barre@notaires.fr

Royan, le 6 octobre 2011

*VENTE Commune de ROYAN / SARL EDEN PROMOTION*  
*Vente du foncier rue des cols verts pour programme logements sociaux*

1000428 /SL /DB /  
Vos réf. :  
**Monsieur THOMAS**

Monsieur le Député-Maire,

*Dans le cadre de l'affaire visée en référence, j'ai rencontré les représentants de la SARL EDEN PROMOTION au sujet de leur projet de construction.*

*Il résulte de cette réunion qu'un certain nombre de points doivent faire l'objet d'une décision complémentaire du Conseil municipal, savoir :*

*1 - Une nouvelle société, la SARL "RDV"(Kbis ci-joint), doit se substituer à la SARL EDEN PROMOTION pour l'acquisition du terrain. Il conviendrait donc que les pouvoirs de vendre vous soient conférés au profit de la SARL RDV.*

*2 - Vous devez être autorisé à intervenir dans les actes de revente par lots de l'ensemble immobilier projeté, à l'effet de renoncer, au fur et à mesure de ces ventes, au privilège de vendeur et à l'action résolutoire réservés au profit de la commune en raison du paiement à terme du prix de vente du terrain (conférer délibération initiale), votre garantie subsistant bien entendu sur les parcelles non encore vendues.*

Alain RAGEY - Stéphane LAPEGUE  Mail : ragey.lapegue@notaires.fr  
Société titulaire d'un office notarial - Ancienne Etude DUFOUR; DENAT et BONNEAU

ETUDE FERMÉE LE SAMEDI - OUVERTE DE 9 H à 12 H et 14 H à 18 H  
RECEPTION DE PREFERENCE SUR RENDEZ-VOUS

MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGEÉE, LE RÈGLEMENT DES HONORAIRES PAR CHEQUES EST ACCEPTÉ.

3 - Le permis de construire devant être délivré à la SARL EDEN PROMOTION concerne 11 maisons individuelles et non pas 10. Le paiement partiel de la quote-part de prix afférente à la partie du terrain réservée à ce groupement d'habitations se fera donc par onzième et non par dixième, comme indiqué dans la délibération initiale. Vous trouverez sous ce pli pour information le plan masse des parcelles créées (maisons d'habitation sous teinte bleue, logement sociaux sous teinte jaune).

Restant à votre disposition, Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député-maire, l'expression de mes sentiments dévoués et distingués.

Me Stéphane LAPEGUE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Stéphane Lapegue', written over the printed name 'Me Stéphane LAPEGUE'. The signature is stylized and somewhat abstract, with a large loop at the end.

**Extrait Kbis**

**IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES**

Extrait du 09 Février 2011

**IDENTIFICATION**

Dénomination sociale : RDV  
Numéro d'identification : R.C.S. LA ROCHELLE 408 569 812 - N° de Gestion 96 B 280  
Date d'immatriculation : 13 Août 1996

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA PERSONNE MORALE**

Sigle : RDV  
Forme juridique : Société à responsabilité limitée (Associé unique)  
Capital : 7 622.45 EUR (fixe)  
Adresse du siège : 17, rue Jean Perrin - le Challenge II - 17000 La Rochelle  
Durée de la société : 99 ans du 12 Août 1996 au 11 Août 2095  
Date de clôture de l'exercice : 31 Décembre  
Dépôt de l'acte au greffe : le 13 Août 1996 sous le numéro A1173  
Journal d'annonces légales : LE LITTORAL, le 26 Juillet 1996

**CETTE SOCIETE N'EXPLOITE AUCUN ETABLISSEMENT**

**ADMINISTRATION**

Gérant(e) : Monsieur VALERO EDGARD VINCENT ROGER  
né(e) le 16 Février 1961 à PERREGAUX (ALGERIE) - Pays : ALGERIE, de nationalité FRANCAISE  
demeurant 25, RUE DE VAUTREUIL - 17000 LA ROCHELLE

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL**

Observations : Reprise d'activité à compter du 27/12/2010  
Origine de l'activité ou de l'établissement : Création  
Activité : Marchand de biens promotion immobilière gestion  
Adresse : 17, rue Jean Perrin - le Challenge II - 17000 La Rochelle  
Date de début d'exploitation : 07 Août 1996  
Mode d'exploitation : Exploitation directe

**ANNEXES**

18 Septembre 1998 - N°0-3005 TRANSFERT DU SIEGE ET DE L'ETS PRINCIPAL SIS DE LA ROCHELLE 25 RUE DE VAUTREUIL A LA ROCHELLE 15 RUE ADER A COMPTER DU 23/10/97

14 Janvier 2009 - N°235 La société est réduite à un associé unique à compter du 20/10/2008

16 Octobre 2009 - N°6370 Mise en sommeil de la société à compter du 12/10/2009

Cessation d'activité à compter du 12/10/2009

09 Février 2011 - N°1037 Modification de la date de clôture de l'exercice social à compter du 27/12/2010  
Ancienne : 30/06  
Nouvelle : 31/12  
Reprise d'activité à compter du 27/12/2010  
Ouverture de l'établissement principal situé 17 rue Jean Perrin - le Challenge II 17000 La Rochelle à compter du 27/12/2010

Transfert du siège social à compter du 27/12/2010 :  
Ancienne adresse : 15 rue Ader 17000 La Rochelle  
Nouvelle adresse : 17 rue Jean Perrin - le Challenge II 17000 La Rochelle

**OBSERVATIONS**

"CODES STATISTIQUES ATTRIBUES PAR L'INSEE" SIRET : 408.569.812.00022 CODE NAF : 6810Z LA CONVERSION DU MONTANT DU CAPITAL DES FRANCS EN EUROS A ETE EFFECTUEE D'OFFICE PAR LE GREFFE EN APPLICATION DU DECRET No 2001-474 DU 30 MAI 2001 ; ANCIEN MONTANT : 50 000.00 FRF NOUVEAU MONTANT : 7 622.45 EUR

**AUTRES ETABLISSEMENTS DANS LE RESSORT**

Observations : Cessation d'activité de cet Ets à compter du 12.10.2009  
Origine de l'activité ou de : CREATION

*l'établissement :**Activité :*

Toutes activités de marchand de biens, de promotion immobilière, de Commissionnement, de courtage immobiliers et de gestion de biens immobiliers la création l'acquisition la prise à bail l'exploitation de tous ETS se rapportant a l'une ou l'autre des activités spécifiées

*Adresse :*

15, rue Ader - 17000 La Rochelle

*Enseigne(s) :*

RDV

*Date de début d'exploitation :*

07 Août 1996

*Mode d'exploitation :*

EXPLOITATION DIRECTE

FIN DE L'EXTRAIT COMPRENANT

2

PAGE(S)

TOUTE MODIFICATION OU FALSIFICATION DU PRESENT EXTRAIT EXPOSE A DES POURSUITES PENALES. SEUL LE GREFFIER EST LEGALEMENT HABILITE A DELIVRER DES EXTRAITS SIGNES EN ORIGINAL. TOUTE REPRODUCTION DU PRESENT EXTRAIT, MEME CERTIFIEE CONFORME, EST SANS VALEUR.

POUR EXTRAIT CERTIFIEE CONFORME ET DELIVRE LE

09/02/2011

LE GREFFIER :



